DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Election du 7ème Maire-adjoint

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 septembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 28 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170928-17-F-03-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

N° DE DOSSIER : 17 F 03

OBJET : ÉLECTION DU 7ème MAIRE ADJOINT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Suite à la démission de Monsieur Xavier LEBRAY, 7ème Maire Adjoint, et en application des articles L. 2122-7, L. 2122-7-2 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau 7ème Maire Adjoint.

Les candidats au poste de 7ème Maire Adjoint sont :

- Madame Maryse MACE est présentée par Monsieur le Maire au nom du groupe Union Pour Saint-Germain

En cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le scrutin est secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après dépôt des bulletins de vote individuels dans l'urne prévue à cet effet, il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 35

La majorité absolue est de : 22

Les candidats ayant obtenu :

- Pour Madame Maryse MACE : 35

Madame Maryse MACE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée 7ème Adjointe au Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye